

Olympiade 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

**COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 5 DU 18 DECEMBRE 2024**

**REUNION :
Commissions Sportive - Discipline - Arbitrage - Appel
(Réunion télématique)**

Présent(s)

Antonio LETO, président de la C.S.R.
Claire GIRARD, membre C.S.R. - Secrétaire de la ligue de Bretagne
Odile AVIGNANT, présidente de la C.T.R.
Frédéric DUCHENE, président de la C.D.R.
Franck LE CORVIC, membre de la C.D.R.
Bruno PRIOU, président de la C.R.A.
Gérard MABILLE, secrétaire de la ligue de Bretagne.
Annie PEYTAVIN, trésorière de la ligue de Bretagne.

Excusé(s)

Viviane LE THOMAS, présidente de la ligue de Bretagne

Assiste(nt)

Laetitia RIVOLIER, rapporteuse.
Christine PENNAMEN, rapporteuse.

ORDRE DU JOUR

- Etablir un lien entre les commissions pour plus de fluidité et moins de doublons
- Savoir qui fait quoi, dans quel ordre, dans quelle commission
- Comment tout mettre en commun sans avoir à tout envoyer à chacun par mail
- Etablir une date de réunion mensuel pour la discipline afin de parler de tous les problèmes lors des matchs (sanction, problème avec le public...)

Adopté par le Comité Directeur du 06/03/25

1.- Etablir un lien entre les commissions pour plus de fluidité et moins de doublons

Création d'un « drive » à la disposition des présidents des Commissions Sportive Régionale (C.S.R.), Discipline (C.D.R.) et Arbitrage (C.R.A.). ainsi que de la/le secrétaire de la Ligue qui aura comme fonction principale l'enregistrement et le suivi des dossiers.

Dans ce drive, le secrétariat enregistrera tous les problèmes survenus sur les terrains lors du week-end : sanctions de terrain (à partir du carton rouge), remarque FDME, mail de remarques ou plaintes des clubs, etc...).

Le secrétariat adressera un courriel à chaque président de commission ainsi que la/le secrétaire de la Ligue ayant accès au drive afin de les tenir informés de la rentrée de nouveau dossier dans le drive.

Le drive précisera la suite donnée à chaque dossier.

2.- Savoir qui fait quoi, dans quel ordre, dans quelle commission

La C.S.R. statuera sur tous les matches qui sont liés au R.G.E.S.R. et les R.P.E. ainsi que tous les courriers liés au fonctionnement des compétitions et les fera figurer au P.V. mensuel.

Mention en sera faite dans le drive.

La C.R.A. statuera sur tous les matches où des erreurs techniques d'arbitrages auront été signifiées par écrit sur la F.D.M.E. ou par courriels.

Mention en sera faite dans le drive.

Tous les autres cas relevant de la discipline (sur et hors terrain) seront du ressort de la/le secrétaire de la Ligue qui jugera de leur transmission ou non à la C.D.R.

Mention en sera faite dans le drive.

La Ligue ne disposant actuellement pas de Commission d'Appel Régional (C.A.R.), la/le secrétaire jugera du bien fondé de la demande si elle n'a pas pu être réglée en commissions avant de la transmettre à la Fédération pour étude et suite à donner.

Mention en sera faite dans le drive.

3.- Comment tout mettre en commun sans avoir à tout envoyer à chacun par mail

Dès lors qu'un dossier est saisi par l'une des commissions, le secrétariat tiendra informé les clubs de la suite donnée ainsi que l'autre commission.

Il en sera de même pour les décisions qui seront prises par l'une ou l'autre commission.

Mention en sera faite dans le drive.

Dès lors qu'un dossier est ouvert, les clubs, arbitres, marqueur (le cas échéant) devront fournir dès le lundi des rapports relatant en toute objectivité les faits qui se sont déroulés. Le secrétariat relancera les différentes parties afin que les dossiers soient complets pour le jeudi. Passé ce délai, les dossiers ne seront pas étudiés par les commissions.

Dès lors qu'un dossier est jugé complet, le secrétariat le transmettra aux présidents de la C.S.R. ou C.R.A.

Les dossiers relevant de la discipline seront transmis par la/le secrétaire de la Ligue. Le club sera tenu informé de la date à laquelle le dossier sera examiné par la C.D.R.

Les décisions seront notifiées au club concerné ainsi qu'aux présidents de la C.S.R. et C.R.A.

Mention en sera faite dans le drive.

4.- Etablir une date de réunion mensuelle pour la discipline afin de parler de tous les problèmes lors des matchs (sanction, problème avec le public...)

Le président notifiera par courriel aux personnes/clubs concernés qu'une procédure est engagée par la commission de discipline.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents que les réunions de la C.D.R. se tiendront tous les derniers jeudis de chaque mois à 19h30 en visio dès lors que le dossier est complet.

La première réunion est prévue le 9 janvier 2025 à 19h30 sur convocation de son président pour statuer sur les affaires en cours 2024.

Questions diverses

- Rappel aux arbitres de notifier systématiquement sur la FDME les incidents qui ont eu lieu pendant le match.
- Préparation d'un mémo concernant le fonctionnement des commissions et/ou de l'organigramme des différentes commissions.